



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Israel

Question écrite n° 3388

Texte de la question

M Robert Montdargent attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur l'information parue dans la presse, et notamment dans le journal Libération du 1er septembre 1988, selon laquelle les balles plastiques que l'armée israélienne a désormais ordre de tirer en direction des manifestants palestiniens des territoires occupés étaient importées de France. Denonçant vigoureusement l'usage de telles armes, il lui demande, dans la mesure où cette information serait confirmée, en quoi leur fourniture par la France aux militaires israéliens traduit sa condamnation à l'égard de la violente répression exercée contre le peuple palestinien et sa volonté de favoriser la recherche d'une solution de paix dans cette région du monde.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, les balles plastique ne constituent pas un matériel de guerre d'après les critères retenus par la CIEEMG (commission interministérielle des études d'exportation de matériel de guerre) et soumis comme tel à son appréciation. L'exportation de cette catégorie de projectiles n'est donc pas soumise à l'autorisation préalable de la CIEEMG. Néanmoins, les services compétents ont procédé à des vérifications auprès des sociétés susceptibles de fournir ce matériel ; celles-ci ont fait savoir qu'elles n'avaient pas exporté de balles plastique vers Israël. Depuis le début du soulèvement en Cisjordanie et à Gaza, la France a multiplié les mises en garde à Israël contre l'escalade de la violence dans les territoires occupés. L'utilisation de balles plastique, dans des conditions qui les rendent meurtrière, est un nouveau motif de préoccupation pour la France. Notre ambassadeur en Israël a exprimé l'inquiétude du Gouvernement français devant le ministre de la défense israélien. En outre, la France a fermement souligné la nécessité d'une nouvelle démarche des États membres de la Communauté européenne auprès des autorités israéliennes. Comme le sait l'honorable parlementaire, la France ne ménage pas ses efforts pour aider à la recherche d'une solution juste et durable au conflit du Proche-Orient. Le Gouvernement multiplie les contacts, les rencontres afin de tenter d'obtenir ce qui demeure l'essentiel : l'acceptation mutuelle. Par ailleurs, elle s'emploie activement à rapprocher les points de vue quant au rôle et à la composition de la conférence internationale, qui constitue le cadre de négociation le plus réaliste pour parvenir à un règlement au Proche-Orient. La France vient notamment de proposer, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité engagent, dès à présent, des consultations visant à la préparation de cette conférence.

Données clés

Auteur : [M. Montdargent Robert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3388

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2695